



probleme de partage de garde d'enfants

Par **sevbebert**, le **24/04/2012** à **19:14**

bonsoir ,

mon conjoint et son ex sont séparés depuis 4 ans . De cette union es né 2 petites filles qui sont âgées de 5 et 6 ans . Mon conjoint et son ex ont d'un comme un accord qu'il prenne ses filles 1 week end tout les 15 jours et que son ex lui apporte au domicile et que nous les ramenions au siens , ce qui jusqu'a ce jour ne posais aucun soucis . Mais son ex a décidé ce soir que si il voulais ses filles maintenant il faudrait qu'il vienne les chercher et les ramener . Mon conjoint a pris a l'epoque le dossier banque de france a son nom et il reste encore 170000 euros a payer et n'avons pas specialement l'argent pour faire l'aller et le retour soit 60 km . As telle le droit de changer d'avis du jour au lendemain ?? Quel es notre recours ??Pouvons nous garder les filles sans lui rendre puisque nous ne sommes pas passer devant le JAF ? Merci de votre reponse .

Par **Laure11**, le **25/04/2012** à **08:36**

Bonjour,

Vous avez tout intérêt à saisir le JAF. Un avocat n'est pas obligatoire.

Sans jugement, la mère fait ce qu'elle veut...

Cordialement.